



Die Kinderrechte: Kennst du sie?

Les droits de l'enfant : tu connais ?

Diritti dell'infanzia: li conosci?

Cycle 2

Introduction pour les enseignant-es

Égalité des droits – Équité des chances

Chaque année, du matériel pédagogique est publié à l'occasion de la Journée des droits de l'enfant (20 novembre) pour aborder, avec les enfants et les jeunes, un thème particulier des droits de l'enfant. Le thème est choisi en consultation avec les enfants et l'année 2022 est placée sous le signe de l'égalité des droits et de l'équité des chances.

En Suisse, la Constitution fédérale institue le principe d'équité dans le préambule et le principe d'égalité des chances (article 2 al.4 et article 8 al.1-3). Le texte stipule que tous les êtres humains sont égaux devant la loi, que nul ne doit subir de discriminations, que les hommes et les femmes sont égaux. Il mentionne aussi l'équité relative à la formation indépendamment de l'origine sociale et ethnique. Des documents de base sont disponibles sous la rubrique Informations complémentaires sur le site www.children-rights.ch.

L'égalité des droits et l'équité des chances signifient la suppression de la discrimination et non l'abolition des différences. Alors que l'égalité vise à garantir que tout le monde bénéficie des mêmes droits et du même traitement, l'équité est un processus qui applique un traitement différencié pour corriger des inégalités de départ et atteindre l'égalité.

Considérer la diversité comme une caractéristique positive de notre société et vivre les différences comme une ressource sont les bases d'un monde tolérant, respectueux et juste. La recherche de l'égalité pour toutes et tous est un processus continu et contextuel. Il implique de chercher ensemble la meilleure solution possible, de mener des discussions sur la répartition équitable, mais aussi de s'écouter mutuellement et de respecter les besoins et spécificités de chacun-es.

Alors que l'égalité et d'équité sont souvent considérées comme des principes souhaitables, leur mise en œuvre pratique reste un défi car elle implique des mesures politiques et légales. Cette fiche pédagogique offre la possibilité d'ouvrir le dialogue, de débattre afin de construire et consolider ses convictions sur la base de connaissances communes ; bref d'apprendre à vivre en ensemble en s'exerçant aux principes démocratiques de l'équité des chances et de l'égalité des droits.

«La justice vit de la différenciation et non de la comparaison.»

Leon R. Tsvasman, philosophe des médias (*1968)

Un thème choisi en consultation avec des enfants

Le groupe d'enfants qui a accompagné l'élaboration des fiches en 2022 a choisi *le droit à l'égalité* (libellé des enfants). À l'aide d'un sondage dans les classes des cycles 2 et 3, nous avons précisé cette notion. Il en est ressorti que les notions de justice, d'équité et d'égalité de traitement étaient les plus souvent évoquées. Afin de respecter ces choix, les fiches pédagogiques illustrent l'équité des chances et l'égalité des droits.

«Chacun possède sa propre conception de ce qui est juste ou non : la justice est à construire ensemble, par la délibération.»

John Rawls, Philosophe (1921 – 2002)

Art. 2 Droit à la non-discrimination Ce principe signifie que tous les droits sont accordés à chaque enfant sans exception et l'article souligne l'obligation de l'État de protéger l'enfant contre toutes les formes de discrimination. L'État s'engage à respecter les droits de l'enfant et prend des mesures pour assurer leur respect.

Art. 8 Préservation de l'identité Obligation de l'État d'assurer la protection et, le cas échéant, la restauration des droits fondamentaux de l'identité de l'enfant (nom, nationalité, relations familiales).

Art. 23 Enfants en situation de handicap Cet article précise que ces enfants ont le droit à des soins spéciaux ainsi qu'à une éducation et une formation appropriées favorisant leur autonomie et leur participation active à la vie de la communauté.

Art. 28 Education Cet article traite du droit de l'enfant à l'éducation et du devoir de l'État de rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit. La discipline à l'école doit être accordée d'une manière qui respecte la dignité humaine de l'enfant. Il souligne également la nécessité d'une coopération internationale pour faire valoir ce droit partout.

Art. 29 Les objectifs de l'éducation La reconnaissance des principes qui orientent l'éducation: L'éducation doit viser le développement de la personnalité de l'enfant et de ses talents, la préparation à une vie adulte active à exercer des compétences citoyennes, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, de respect des droits humains fondamentaux et de développement du respect des valeurs culturelles de son pays et des autres.

Art. 30 Enfants de minorités et autochtones L'article concerne le droit de l'enfant appartenant à une minorité ou à un peuple autochtone de cultiver sa propre culture, de professer sa propre religion et d'utiliser sa propre langue.



Art. 40 Justice pour mineurs L'article 40 détaille le droit de tout enfant suspecté ou convaincu d'avoir commis un délit au respect de ses droits fondamentaux, notamment le droit à un procès équitable et à l'assistance d'un juriste ou de toute autre personne qualifiée pour préparer et assurer sa défense. Il met également en avant le principe de renoncer à une procédure judiciaire et à un placement en institution chaque fois que cela est possible et semble approprié.

Liens avec le Plan d'études romand (PER)

En développant la compétence à comprendre la complexité des interactions sociales, économiques et environnementales du monde (à différentes échelles spatiales et temporelles), l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) contribue à renforcer les capacités transversales et participe à une conception durable de l'avenir.

De manière générale, la thématique et les activités proposées dans cette fiche contribuent aux finalités citoyennes et intellectuelles de l'éducation en vue d'un développement durable qui teinte l'ensemble du projet de formation de l'élève (PER). Ces thèmes sont particulièrement centraux dans l'axe Vivre ensemble et exercice de la démocratie de la Formation générale (domaine transversal) dont une des visées prioritaires est la prise de conscience des diverses communautés et le développement d'une attitude d'ouverture aux autres et de la responsabilité citoyenne.

En ce qui concerne les domaines disciplinaires, les thématiques de l'équité des chances et de l'égalité des droits sont notamment abordées par les sciences humaines et sociales dont les visées prioritaires incluent le développement de compétences citoyennes et l'analyse du système de relation qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres, à travers l'espace et le temps.

Recommandations à l'enseignant(e)

En guise de préparation, une introduction aux droits de l'enfant peut être faite, mais il est important de prévoir suffisamment de temps à cet effet. Des informations supplémentaires sur les droits de l'enfant sont disponibles sous la rubrique Droits de l'enfant sur www.children-rights.ch.

Ces fiches pédagogiques abordent les droits de l'enfant susmentionnés : elles invitent à débattre, stimulent la réflexion éthique, la pensée critique et invitent à examiner et développer ses propres valeurs. L'implication de l'enseignant-e est importante : il/elle doit prévoir suffisamment de temps et offrir un environnement d'apprentissage sûr pour permettre l'expression de chacun-e. Il est recommandé de préférer la

notion de diversité à celle de différence. Le terme de différence suggère un écart par rapport à « la norme » alors que la notion de diversité est plus inclusive. Elle met en effet l'accent sur l'équivalence et l'égalité : ce n'est pas une personne qui est qualifiée de différente, mais plusieurs personnes qui sont prises en compte et sont présentées comme étant également différentes.

Dans le document Informations complémentaires, vous trouverez des liens vers d'autres exercices sur le sujet et des références à des informations de fond telles que des statistiques, des études, des rapports, etc.

«Donnez aux élèves quelque chose à faire, non pas quelque chose à apprendre ; et si si le faire est de nature à exiger la réflexion, l'apprentissage en résulte naturellement.» John Dewey, philosophe (1859 – 1952)

Objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques et de développement des compétences suivants sont à la base des activités proposées :

- Les élèves prennent conscience de leur propre singularité.
- Les élèves perçoivent les diversités comme un enrichissement et non comme un élément d'exclusion.
- Les élèves abordent les notions d'équité dans différents contextes.
- Les élèves sont sensibilisés aux besoins spécifiques de chacun-e.
- Les élèves comprennent le droit d'être traités de manière équitable et élaborent des stratégies sur ce que cela peut signifier dans une cohabitation démocratique.

Impressum : Fiches pédagogiques sur le thème de l'égalité des droits et l'équité des chances

Responsabilité du projet et coordination Terre des Hommes Suisse, terre des hommes schweiz, Fondation Village d'enfants Pestalozzi, Integras

Autrices Lorène Métral, Anahy Gajardo, Barbara Germann

Traduction Lorène Métral, Roger Welti

Illustrations Barbara Germann

Graphique Michèle Minet

En collaboration et avec le soutien d'éducation21



éducation21 Avec le soutien financier de la Confédération, en vertu de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ)





Idées d'activités sur le thème de l'Égalité des droits – Équité des chances

Liens avec le Plan d'études romand (PER)

Les élèves sont capables de...

- **SHS 21** ... Identifier les relations existant entre les activités humaines et l'organisation de l'espace.
- **SHS 22** ... Identifier la manière dont les Hommes ont organisé leur vie collective à travers le temps, ici et ailleurs (4).
- **SHS 24** ... Identifier les formes locales d'organisation politique et sociale. 5-6e années : Initiation aux droits, devoirs et responsabilités de l'enfant. 7-8e années : Comparaison entre les droits et devoirs d'un enfant en Suisse et d'un enfant dans un autre pays.
- **SHS 25** ... Éveiller aux sens des valeurs humanistes et religieuses et identifier le fait religieux.
- **FG 22** ... Agir par rapport à ses besoins fondamentaux en mobilisant les ressources utiles.
- **FG 25** ... Reconnaître l'altérité et développer le respect mutuel dans la communauté scolaire.
- **FG 26-27** ... Analyser des formes d'interdépendance entre le milieu et l'activité humaine.
- **FG 28** ... Développer la connaissance de soi et apprendre au contact des autres.
- **L1 24** ... Produire des textes oraux variés propres à des situations de la vie courante.
- **A 21 AV** ... Représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion en s'appuyant sur les particularités des différents langages artistiques.

Capacités transversales : collaboration, communication, stratégies d'apprentissage, pensée créatrice, démarche réflexive.

Activités sur la singularité et la différence

1. Qu'est-ce qui est normal ?

Temps nécessaire :

45 minutes

Objectifs :

Les élèves sont capables de...

- réfléchir aux normes sociales
- reconnaître la signification et l'impact de la différence
- percevoir les personnes en situation de handicap ou avec des difficultés comme étant égales et disposant des mêmes droits
- élargir leur cadre de pensée concernant la normalité

Matériel :

Fiche de travail 1, de la peinture

Structure de l'activité :

Peinture en travail individuel, réflexion en classe

Dans un premier temps, les enfants dessinent une personne de leur choix. Dans un deuxième temps, ils/elles dessinent des personnes qui ne correspondent pas à la „normalité“ quotidienne et connue. Il s'ensuit une discussion sur la position des personnes qui, en raison de leurs différentes caractéristiques, sont confrontées à des réactions sociales ou à des restrictions structurelles.

Activité 1

Chaque enfant reçoit un modèle avec deux silhouettes. En travaillant individuellement, les enfants donnent une identité à la silhouette de gauche en dessinant des vêtements, des cheveux, des yeux, des accessoires et autres. Pour ce premier personnage, les enfants définissent un prénom et un âge. Les dessins réalisés sont observés ensemble. Chaque enfant présente brièvement son dessin, puis celui-ci est placé à la vue de toutes et tous.

Pistes de questions pour la réflexion commune :

- Qu'est-ce qui vous frappe quand vous regardez les dessins ?
- Y a-t-il des similitudes ?
- Quelles caractéristiques sont les plus fréquentes ?
- Quel est le rapport entre les dessins et nos idées de ce qui est «normal» ?

Activité 2

Les élèves sont maintenant invité·es à dessiner un personnage hors norme à l'aide de la deuxième silhouette : A quoi pourrait ressembler cette personne ? Comme pour la première,



un nom et un âge doivent être définis. Tous les dessins sont à nouveau présentés à toute la classe et observés ensemble.

Pistes de questions pour la réflexion commune :

- Comment ces personnes se sentiraient-elles dans notre classe ?
- De quoi aurait-on besoin dans notre école pour que toutes ces personnes se sentent bien ?
- Comment l'enseignement devrait-il être organisé pour qu'il soit bien adapté à toutes et tous ?

Ensuite, la classe peut imaginer ensemble une phrase ou un slogan qui souligne que toutes les personnes doivent être soutenues et encouragées, qu'elles correspondent à la „norme“ ou non (par ex : «Toutes les personnes ont les mêmes droits, quelle que soit leur apparence ! ») Cette phrase peut éventuellement être affichée sur le mur de la salle de classe en même temps que les personnages.

2. Je suis unique

Temps nécessaire :

10 minutes

Objectifs :

Les élèves sont capables de...

- nommer les choses qui les rendent uniques
- reconnaître et respecter les points communs et les différences de leurs camarades de classe
- parler de leurs caractéristiques personnelles devant toute la classe

Matériel :

Aucun

Structure de l'activité :

Avec la classe entière

Tous les élèves sont en cercle. Ils ont pour tâche de citer trois choses qui ne s'appliquent qu'à eux. Il peut s'agir d'une passion/hobby, d'une caractéristique, d'un trait de caractère, d'un événement vécu ou d'une autre particularité (certaines choses peuvent être exclues, comme le nom par exemple). Pour chaque caractéristique, la personne fait un pas vers le centre. Si quelqu'un d'autre possède la même caractéristique, elle l'indique également en faisant un pas vers le centre. Si c'est le cas, la première personne doit reculer d'un pas dans le cercle (les personnes ayant avancé doivent aussi reculer d'un pas) et c'est au tour de la personne suivante. L'objectif est de citer trois particularités et donc de faire trois pas en direction du centre sans qu'une autre personne ne fasse un pas.

Pistes de questions pour la réflexion commune :

- Était-il difficile de citer des choses qui vous rendent unique ?
- Qu'avez-vous appris les uns des autres que vous ne saviez pas auparavant ?
- Qu'est-ce que cela vous fait d'avoir une qualité qu'aucune autre personne du groupe ne possède ?
- Est-ce que chaque personne est unique ?

Activités sur le thème de l'équité/ l'égalité des chances

3. Le pays des droits

Temps nécessaire :

20 minutes

Objectifs :

Les élèves sont capables de...

- réfléchir aux notions de l'égalité et l'inégalité de traitement
- réfléchir à sa propre conception/compréhension de la justice

Matériel :

Fiche de travail 2

Structure de l'activité :

En groupes de deux et avec toute la classe

Lire ensemble l'histoire *Le pays des droits*. Ensuite, les élèves échangent par deux sur l'histoire. Aimeraient-ils/elles vivre dans ce pays des droits ? Pourquoi et pourquoi pas ? Les réponses sont ensuite mises en commun avec toute la classe.

Pistes de questions pour la discussion en groupe de deux :

- Qui aimerait vivre au pays des droits ?
- Que diriez-vous à Jacob ?
- Pourquoi l'égalité de traitement n'est-elle parfois pas équitable ?
- Dans quelles situations est-il équitable de traiter tout le monde de la même manière ?
- Dans quelles situations est-il équitable de ne pas traiter certaines personnes de la même manière ?

La fiche de travail A3.1 est distribuée et les élèves discutent des affirmations par groupes de deux.



4. Le bal du village

Temps nécessaire :

45 minutes

Objectifs :

Les élèves sont capables de...

- reconnaître les injustices
- élaborer des règles pour un jeu équitable et une égalité des chances
- faire preuve d'empathie envers d'autres personnes moins privilégiées

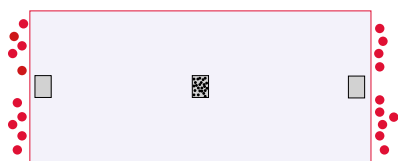
Matériel :

Suffisamment d'espace, idéalement à l'extérieur ou dans le gymnase, un grand papier et des marqueurs, trois caisses pour les balles, environ 20 à 40 balles (qui peuvent être de tailles différentes)

Structure de l'activité :

Avec la classe entière

L'activité se déroule en plusieurs manches. Lors de la première manche, il n'y a pas de règles spécifiques établies. Deux équipes de forces inégales sont formées. Il est important que les chances de gagner des groupes soient inégales dès le début. Une possibilité est d'aligner tous les élèves selon leur taille, puis de les séparer en deux groupes à partir du milieu. Ainsi, un groupe est formé avec les élèves les plus grands de la classe et l'autre avec les élèves les plus petits, ce qui rend l'inégalité des chances encore plus évidente. Au départ, les deux équipes se font face. Trois caisses sont placées sur le terrain. Une caisse est placée au centre, les deux autres près de chaque équipe. Toutes les balles se trouvent dans la caisse centrale. Au signal, les deux groupes courent pour s'emparer d'un maximum de balles et les ramener dans leur propre caisse. Le jeu dure exactement trois minutes. Tout est permis, y compris récupérer les balles dans la caisse de l'équipe adverse. Au bout de trois minutes, on s'arrête, on compte les balles et on proclame l'équipe gagnante.



Les balles sont remises dans la caisse centrale. S'ensuit une brève réflexion et l'élaboration commune des règles du jeu. Tout peut être modifié, sauf la composition des équipes.

- Qui a aimé le jeu, qui ne l'a pas aimé ?
- Est-ce que tout le monde a pu jouer ?
- Les deux équipes avaient-elles les mêmes chances de s'emparer des balles ?
- Le jeu était-il équitable ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi était-il injuste ?
- Qu'est-ce qui ne vous a pas plu ?
- Que faut-il faire pour que le jeu soit équitable et que tout le monde s'amuse ?
- Que faut-il faire pour qu'il n'y ait pas d'accidents ou de blessures ?

Réfléchir ensemble aux règles qui permettront d'organiser le jeu pour que tout le monde y trouve son compte, sans toutefois changer les équipes. Les règles sont écrites sur un flip-chart et utilisées pour une deuxième manche. Plusieurs manches sont éventuellement nécessaires pour adapter le jeu de manière à ce que tout le monde se sente à l'aise.

L'enseignant-e présente un bref résumé du jeu pour la réflexion commune: Lors de la première manche du jeu, vous êtes parti-es avec des chances différentes. Un des groupes était avantagé dès le départ, et l'autre groupe avait moins de chances de gagner, quels que soient les efforts déployés. C'est grâce aux règles, qui ont permis de rééquilibrer les forces, que les deux équipes ont eu les mêmes chances de gagner.

- Vous vient-il à l'esprit des règles de l'école qui contribuent à ce que toutes et tous aient les mêmes chances ?
- Connaissez-vous d'autres situations dans votre vie où il est important d'avoir des règles ?

Variantes

Au lieu de la taille physique, il est également possible d'attribuer des restrictions à un groupe, par exemple avec un cache sur un œil, une jambe immobilisée, l'ouïe réduite ou autre.

Remarques pour l'enseignant-e :

Il se peut que certains enfants ne veuillent pas s'engager dans le processus visant à développer le jeu et à trouver des règles adaptées à toutes et à tous. Cette résistance peut être abordée, car elle montre de manière symbolique que l'équité des chances ne se fait pas toute seule et qu'elle requiert l'engagement de toutes et tous. Ce processus et nécessite du temps, notamment de la part de personnes qui ne sont pas elles-mêmes concernées par l'inégalité des chances.